

Ici et ailleurs

Nominations

La désignation de M. **Ph. Vandaele** à Anvers et de M. **B. Stockman**, à Gand, sont prolongées comme juge de la jeunesse pour cinq ans (AR 21/01/09).

Enfance maltraitée

La composition du Comité d'accompagnement de l'enfance maltraitée (CAEM) est modifiée suite à des démissions : (AGCF du 22/02/09; M.B. 26/03/09) : Catherine Marneffe et Anne Thiebault sont remplacées par **Véronique Delvenne** et **Déborah Dewulf**. Marc Preumont, Isabelle Roskam et Christel PIRE sont remplacés par **Anne François**, **Jacques Dubois** et **Bernadette Huberland**. Pour rappel, le CAEM émet des avis sur les demandes d'agrément (ou de retrait) comme les équipes SOS Enfants, les formations en matière d'enfance maltraitée; les publications de l'ONE. Il est le référent scientifique pour toute question relative à l'aide à l'enfant victime de maltraitance et aux équipes SOS Enfants.

Nouveau DGDE

L'arrêté par lequel Bernard De Vos est désigné délégué général aux droits de l'enfant (après que sa première désignation ait été retirée et «après une nouvelle comparaison des titres et mérites des candidats dont le nom figure sur la liste préférentielle établie par le Parlement de la Communauté française» ! - voir Ici et Ailleurs dans le JDJ de mars 2009) a été publié le 26 mars dernier. Il rentre en vigueur plus d'un an après son entrée effective dans cette fonction. Il est donc parti pour un mandat de 7 ans.

Un problème ?...

Le 2 avril 2009, il y avait 4150 places libres dans les écoles de Bruxelles et 1000 à 2000 élèves en attente; c'est donc dire qu'il y a nombre de places qu'on réserve depuis des années aux relégués du système. Et c'est dire aussi qu'il faut absolument travailler à améliorer ces écoles et à corriger la perception qu'on peut en avoir : la qualité des écoles cotées est bien souvent fantasmée; et la médiocrité des autres aussi.

...Quel problème?

Dans le même temps, la nouvelle modification du décret mixité permet aux écoles d'ouvrir de nouvelles classes ou d'augmenter le nombre d'élèves par classe. Et dire qu'il n'y a pas si longtemps, plusieurs écoles ont dû fermer faute d'avoir atteint le quota d'élèves leur permettant de poursuivre leurs activités.

Stage parental...

Le financement du stage parental provient du fédéral; il avait été garanti pour deux ans de manière forfaitaire (2007-2008); ensuite, il s'agissait d'évaluer la mesure (évaluation purement quantitative qui doit avoir lieu chaque année en février) et de lier le financement au nombre de stages parentaux effectivement décidés (pour 2009, le financement forfaitaire de 2286 EUR par stage est lié à une moyenne des stages de 2007). À partir de 2010, le calcul aura lieu annuellement en fonction du nombre réel de stages parentaux l'année civile antérieure.

...un montage...

L'accord de coopération prévoit en outre une évaluation qualitative biannuelle, par un comité d'accompagnement. Elle porte notamment sur le nombre de stages interrompus et les circonstances de cette interruption. Il était même prévu qu'en mars 2009, on évaluerait l'opportunité d'élargir le stage parental à d'autres problématiques, comme celle de l'absentéisme scolaire, dans des cas où les personnes qui exercent l'autorité parentale manifestent un désintérêt caractérisé à l'égard de l'absentéisme systématique de leur enfant, contribuent ainsi à cette problématique et n'acceptent pas de passer par l'aide acceptée ou n'y collaborent pas.

...administravo-financier...

Or, cette évaluation, n'a pas eu lieu; d'où, l'Inspection des finances bloque la poursuite du financement d'autant que du côté du Ministre de la Justice, on n'est pas favorable au prolongement de cette mesure très critiquée.

...boiteux...

Diverses pistes de solution ont été envisagées dont la prolongation du délai (2011 au lieu de 2009). Mais une telle modification doit être avalisée par tous les parlements, ce qui semble difficile à court délai, surtout à la veille d'élections. Les Communautés ont beau crier qu'elles ont du personnel et qu'il doit être payé, rien n'y fait. Le Ministre de la justice a proposé à son administration d'accélérer l'évaluation (purement chiffrée). Est-ce bien légal sans Comité d'accompagnement ?

...qui se retourne...

Pour garder le pactole, les Communautés auraient évoqué (proposé?) que si le fédéral renonce au financement du stage parental, l'argent puisse servir à financer autre chose, telle la prestation positive, qui est dans la loi, mais qui n'a pas encore été mise en œuvre. Mais ça devient drôlement difficile de continuer à soutenir que cela rentre dans les compétences du Fédéral (et d'imaginer qu'en ces temps de récession, il va faire des cadeaux).

...contre les Communautés

L'accord de coopération conclu le 13 décembre 2006 pour trois ans est entré en vigueur le 2 avril 2007. Ensuite, il est tacitement reconduit annuellement, sauf préavis envoyé neuf mois avant son échéance. Le Ministre de la Justice a donc jusqu'au 2 juillet de cette année pour envoyer son préavis !

Boîte de pandore

Une disposition de la loi de 2007 modifiant la loi de 65 relative à la protection de la jeunesse prévoit la possibilité pour le Roi de «toiletter» le texte. Laurette Onkelinx avait prévu de confier cette mission à deux Universités. Mais le contrat n'a jamais été signé. Le nouveau (déjà ex) Ministre de la Justice Van Deurzen ne voulait pas entendre parler. À la place, un groupe de travail a été mis en place au niveau fédéral qui se réunit mensuellement. Il risque d'aller plus loin que le toilettage envisagé puisqu'il envisage de résoudre des problèmes prati-

ques qui se posent. Auquel cas, la modification devra passer par le Parlement au risque de rouvrir la boîte de pandore ...

Visite annoncée...

Dans le cadre de son programme de visites «*périodiques*» en 2009, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT : www.cpt.coe.int) compte examiner le traitement des personnes privées de liberté dans dix pays dont la Belgique. Il a le droit de se rendre dans tout lieu de privation de liberté, de s'entretenir sans témoin avec les personnes détenues, et d'entrer en contact avec toute personne susceptible de lui fournir des informations utiles. Il rédige ensuite un rapport confidentiel à l'Etat qui constitue la base d'un dialogue entre le CPT et les autorités nationales, en vue de renforcer la protection des personnes privées de liberté contre les mauvais traitements. Il va avoir fort à faire en Belgique. Contacts : Patrick Müller, Secrétariat du CPT, patrick.muller@coe.int.

La prison :...

L'Observatoire International des Prisons - section belge (OIP) a réalisé un rapport bisannuel présentant l'état des lieux des établissements pénitentiaires de 2006 à 2008 (loi de principe, état des bâtiments, question des internés, des mineurs, des étrangers, accès aux soins de santé, accès aux services externes, conditions de travail de ceux-ci, etc.).

...un problème pas une solution

Le site de l'OIP, comporte une section «*témoignage*» où tout

un chacun peut anonymement apporter des informations sur ce qui se passe intra-muros. Ces informations sont essentielles au travail de l'OIP puisqu'elles lui permettent de rédiger ce rapport. L'OIP effectue aussi, en permanence, un travail de sensibilisation, de lobbying politique et de pression pour mieux informer sur la réalité de la situation carcérale et mobiliser les politiciens à utiliser leur droit de visite et leur devoir de contrôle du gouvernement. OIP : Rue du Boulet 22, 1000 Bruxelles; oiip@oiipbelgique.be; <http://www.oiipbelgique.be>.

Prison à perpétuité...

Jordan B. n'a que onze ans et pourtant ce jeune Américain risque de finir ses jours derrière les barreaux pour le meurtre de la compagne de son père qui était sur le point d'accoucher. Un juge de Pennsylvanie ayant décidé de le juger comme un adulte, Jordan pourrait donc être condamné à la perpétuité (il a la «*chance*» que cet Etat n'applique pas la peine de mort aux mineurs de moins de 16 ans !).

...à 11 ans !

Jordan séjournait chez son père qui vivait avec sa nouvelle compagne enceinte. Anéanti par le divorce de ses parents, il s'est introduit dans la chambre de sa belle-mère et l'a abattue. Il est actuellement dans un centre pour délinquants juvéniles en attendant son procès. L'histoire ne dit pas comment il s'est procuré une arme, mais cette question mériterait d'être posée.



Erreur de diagnostic

Depuis sa création en 1981, le Gerfa ⁽¹⁾ a mené avec succès de nombreuses campagnes médiatiques et est devenu une référence en Belgique, notamment dans la grande presse, quand elle veut bien s'intéresser à la fonction publique. Il a par ailleurs gagné de nombreux combats juridiques en défendant des fonctionnaires lésés. Si le Gerfa n'existait pas, il faudrait l'inventer. Son père spirituel, fondateur et président, monomane de la défense du service public et apôtre du respect du statut des agents, honni de (presque ?) toute la classe politique, Michel Legrand est - nonobstant quelques humeurs intempestives - plus que le poil à gratter du système, il est sans conteste un de ces piliers soutenant tant bien que mal la démocratie contre ses dérives humaines.

Ce portrait (non flagorneur) étant brossé, venons en à l'accusation ⁽²⁾ de flagornerie ⁽³⁾ portée par le Gerfa contre le JDJ qui se réjouissait en janvier dernier de la nomination de Liliane Baudart à la direction de l'Aide à la jeunesse en reconnaissant notamment sa forte personnalité - apte à résister aux cabinets- ainsi que sa longue expérience pratique dans le secteur de l'Aide à la jeunesse. Nous n'allions pas boudier notre plaisir alors que - pour une fois depuis des décennies - l'on désigne à la tête de cette administration quelqu'un présentant ces qualités. Certes Liliane Baudart est encartée PS, femme de cabinets, fidèle parmi les fidèles, mais (tout un chacun n'est pas Le Lièvre) son engagement politique ne l'empêchera pas, croyons nous, de pratiquer une grande rigueur dans le service public. Certes, elle a profité des «*sélections bidons*» aux primo-nominations et des tripotages juridiques du statut, censurés par les juridictions administratives et la cour d'arbitrage (devenue constitutionnelle). D'autres peut-être avaient ces qualités, ils présenteront peut-être un recours si la nomination est critiquable.

Cela autorise-t-il pour autant le Gerfa à jouer les procureurs et à dénigrer la personne en soutenant sans preuve qu'elle aurait elle-même «*multiplié les entourloupes pour profiter des nominations auxquelles elle n'avait pas droit*»? C'est diffamatoire ! Michel Legrand n'ignore pas que le JDJ, lui aussi, a constamment dénoncé depuis 1991 les combines du gouvernement de la Communauté française et critiqué ces mœurs politiciennes. Il n'empêche que certains bénéficiaires avaient l'étoffe nécessaire. Jusqu'ici, Liliane Baudart est de ceux-là. Nous considérerons donc ce dérapage du Gerfa comme une «*erreur de diagnostic*», une remontrance injustifiée, mais confraternelle de «*qui aime bien châtie bien*».

JP Bartholomé

(1) Gerfa - Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative - Avenue du Pont de Luttre 137, 1190 Bruxelles - tél. : 02/344 04 73 - Fax. : 02/347 03 30 - Portable : 0477/77 42 84 - Courriel : mjlegrand@yahoo.fr. Le GERFA a été créé par quelques fonctionnaires en réaction à la politisation des services publics pour mener une réflexion sur l'amélioration de leur gestion. Devenu organisation syndicale pluraliste et indépendante de toute organisation politique - agréée en 1990 -, le GERFA (environ 1.500 membres) édite un mensuel (Diagnostic - 3.000 exemplaires diffusés).

(2) Diagnostic n°266, mars 2009.

(3) **Flagorner** : flatter bassement, servilement. «*André Chénier a remarqué spirituellement qu'au théâtre on flagorne le peuple, depuis qu'il est souverain, aussi platement qu'on flagornait le roi*» (Sainte-Beuve).

Flagornerie : flatterie grossière et basse. «*Les courtisans exerçant près des rois l'art de la flagornerie*» (P.-L. Courier). > courbette.

(Extraits du «*Petit Robert*»).

Deuxième Forum Rencontre des Services d'Aide à la Jeunesse

Le jeudi 14 mai 2009 à Bruxelles

Les professionnels bruxellois de l'Aide à la jeunesse invitent leurs partenaires au débat.

Le deuxième Forum-rencontre de ce 14 mai 2009 se place dans la lignée de l'édition 2007 en ajoutant une volonté de s'ouvrir largement aux différents partenaires de l'Aide à la jeunesse, eux-mêmes acteurs de l'éducation des jeunes : les écoles sociales, les futurs enseignants et enseignants, les éducateurs et médiateurs scolaires, les animateurs d'organisations de jeunesse, les animateurs de maisons de jeunes, etc.

Les professionnels chargés de l'éducation des jeunes aujourd'hui sont confrontés aux mêmes problématiques que les familles, problématiques qui dépassent les milieux socio-économiquement fragilisés mais les atteignent particulièrement. La famille elle-même en tant qu'institution est en pleine redéfinition, les plus démunis et les jeunes en font souvent les frais.

Faut-il pour cela appeler à la restauration d'un ordre ancien ? N'est-il pas plus pertinent de permettre à chacun de participer à l'élaboration de cette société nouvelle ?

Le thème : aider et éduquer les jeunes dans une société en mutation ? Les professionnels bruxellois de l'Aide à la Jeunesse invitent leurs partenaires au débat.

Les objectifs : visualiser l'offre du secteur AAJ de Bruxelles; rencontrer et échanger avec les équipes et les partenaires; construire des complémentarités et envisager des partenariats.

Les débats : 1. Publics et travailleurs, responsables et acteurs de changement. 2. Que dire, que taire dans une société insécurisée ? 3. Jeunes sous pression. Quelle place pour les jeunes en dehors des faits divers ? 4. Comment «bien traiter» les familles fragilisées ?

Lieu : Bruxelles – Site TOUR&TAXIS avenue du Port 86c - B 1000 Bruxelles

Rens. : Véronique Georis, Directrice d'AMOS asbl - 0478/69 66 24, website : www.forum-aa-j-bxl.be

La jeunesse n'est plus ce qu'elle était ... du moins on l'espère !

Les 4 et 5 mai 2009 à Louvain-la-Neuve

Le 4 mai 2009

9h00 Ouverture du colloque par Madame la Ministre Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

9h20 Orateur : Laurent MUCCHIELLI, historien et sociologue. Directeur de recherches au CNRS et directeur du CESDIP, «*Regards critiques sur l'évolution de la délinquance juvénile en France*»

10h30 1^{er} thème : Approche différenciée de la violence scolaire
• Expérience 1 : Institut Cousot (Dinant); • Expérience 2 : Pédagogie Nomade (Limerlé)
• Discutant : Jacques LIESENBORGHS, Co-fondateur de Changements pour l'Égalité (CGé)

14h00 Ouverture de l'après-midi par Jean-Marie CABY, Président du Conseil d'arrondissement de l'Aide à la jeunesse de Nivelles

14h15 2^{ème} thème : Engagement citoyen
• Expérience 1 : L'année citoyenne, Solidarité, Plate forme du service citoyen; • Expérience 2 : L'asbl Creccide
• Discutant : Agnès UHERECZKY, Directrice de l'Association of Voluntary Service Organisations

Le 5 mai 2009

9h00 Ouverture de la journée par Bernard De Vos, Délégué Général aux Droits de l'Enfant

9h20 Orateur : Bernard Francq, Professeur à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, Unité d'anthropologie et sociologie «*Les paradoxes de la socialisation des jeunes*»

10h30 3^{ème} thème : La consommation comme culture
• Expérience 1 : AMO La Teignouse (Comblain-au-Pont); • Expérience 2 : De Sleutel (Gand)
• Discutant : Etienne CLEDA, consultant - formateur de Prospective Jeunesse

14h00 Ouverture de l'après-midi par Vincent Magos, Directeur général adjoint, Ministère de la Communauté française, Coordination de l'aide aux victimes de maltraitances

14h15 4^{ème} thème : Art de groupe et cité sociale
• Expérience 1 : Artisnotdead, France; • Expérience 2 : «*100 Ados*» aux Halles de Schaerbeek et «*Pain Perdu*» au Koninklijke Vlaamse Schouwburg
• Discutant : Jean Hurstel - Président et Fondateur de Banlieues d'Europe

Rens. : Barbara Vanden Eynde, 0496 43 78 80, infocolloque2009@gmail.com

L'aide sociale entre solidarité étatique et solidarité familiale

Le 8 mai 2009 à Louvain-la-Neuve

Sous la présidence de Mme C. GUIDET, Présidente des tribunaux du travail de Namur et Dinant

9h15 *Les obligations alimentaires en droit civil*
Mme R. HAZEE, avocat, assistante aux FUSL

9h40 *Le renvoi vers les débiteurs alimentaires comme motif de refus ou de réduction du revenu d'intégration ou de l'aide sociale*
MM. J. MARTENS et H. MORMONT, juges au tribunal du travail de Bruxelles

10h05 *Le recouvrement de l'aide sociale et du revenu d'intégration auprès des débiteurs alimentaires*
Mme E. DERMINE, Avocat, Assistante à l'UCL, MM. S. GILSON, avocat, Maître de conférence invité à l'UCL, Chargé de cours à l'ICHEC, et J.-F. NEVEN, conseiller à la Cour du travail de Bruxelles, Maître de conférences invité à l'UCL

10h45 *L'aide sociale et le revenu d'intégration en cas de prise d'autonomie des «jeunes majeurs»*
Mr Ph. VERSAILLES, avocat (cabinet SVS), chercheur aux FUNDP

11h10 *Débat* sous la direction de Mme C. GUIDET avec notamment MM. B. VAN KEIRSBILCK (SDJ), P. LAMBILLON (juge au tribunal du travail de Bruxelles), E. CORRA (CPAS d'Ixelles), P. DANDOIS (juge de Paix), A. LESIW (directeur général du SPP Intégration sociale) et C. ERNOTTE (directeur général de la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie)
Compte-rendu des débats par Mr M. GLORIEUX, avocat, assistant à la Faculté de droit de l'UCL

12h10 *Conclusions* par Mr le Doyen J.-L. RENCHON, professeur à l'UCL et aux FUSL, avocat

Rens. : Josette CASTELLE : 010/47.47.58 – josette.castelle@deso.ucl.ac.be, Steve GILSON : 081/87.84.69 – gilson.avocat@skynet.be